Délibération n° 260226-05

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 022-212201800-20260226-260226_05-DE

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 26 février 2026

Date de convocation : **16 février 2026** Date d'affichage du Procès-Verbal : **27 février 2026**
Nombre de conseillers : En exercice : **19** – Présents : **16** – Votants : **18**
Présents : Mmes et MM Didier MIRIEL, Philippe GELARD, Yvon FAIRIER, Sandrine REHEL, Yvon THOMAS, Josiane HOUEE, Evelyne PHILIPPO, Joël GESRET, Didier DELOURME, Yvonnick MENIER, Stéphane CORDIER, Valérie LEON, Baptiste BOUGIS, Caroline LEVAVASSEUR, Mélanie LAUTRIDOU, Mélanie PERCHE.
Absents excusés – Procurations : Mme Pascale GUILCHER donne procuration à M. Yvonnick MENIER, Mme Marie-Jeanne LEFORGEOUX donne procuration à Mme Josiane HOUEE.
Absents excusés sans procuration : M. Benoit ROLLAND.
Secrétaire de séance : M. Joël GESRET.
Mme Cécile GUILLOUET, Secrétaire Générale, et M. Julien HALLOUET, Rédacteur, assistaient également à la séance.

Subvention 2026

Monsieur le Maire propose de voter les subventions 2026, étudiées en commission finances du 12 février dernier :

Au compte 657363 :

INTITULE	Année en cours
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	6 000,00 €

Au compte 6281 :

INTITULE	Année en cours
AMF 22 (104)	770,28 €
ADAC 22 (105)	1 000,00 € (* 1)

Au compte 6574 :

INTITULE	Année en cours
Association Parents d'Elèves (APE) EPU (3)	2 853,34 € (*2)
FCPVC (Foot Plélan-Vildé-Corseul) (6)	2 017,26 €
Badminton (8)	1 248,42 €
CEPS Dinan Armor Judo (9 ter)	2 000,00 €
Gymnastique (10)	60,00 €
L'ensemble vocal : La Clé des Chants (11)	60,00 €
Association Amis des Fossés (12)	60,00 € (*4)
Association Amis des Fossés : concours hippiques (13)	300,00 € (*3)
Pilous d'place (14)	60,00 €
Plaisir de la danse (15)	60,00 €
Club 2ème jeunesse (16)	60,00 €
Société de chasse (17)	60,00 €
Union des anciens combattants (18)	0,00 € (*8)
Association des anciens d'Algérie FNACA (19)	60,00 €
Boulistes (20)	0,00 € (*5)
Senviya Yoga (21)	60,00 €
Bien être et sophrologie en milieu rural (24)	0,00 € (*5)
On Bouquine (26)	100,00 €
La raquette plélanaise (tennis) (27)	306,19 €
Les Tréteaux Plélanais (30)	60,00 €
Les randonneurs (34)	0,00 € (*5)
L'Embark-J'Adère – ACAS (37)	0,00 € (*5)
La Vie d'une Petite Lune (41)	0,00 € (*5)
Mokateam BZH	0,00 € (*8)

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 022-212201800-20260226-260226_05-DE

Ma Vie Mon Cœur Mon Soleil (44)	60,00 € (*4)
Amicale Plélanaise des Agents Communaux (45)	6 216,00 € (*6)
Le Chat et les Souris (46)	60,00 € (*4)
Le Petit Meeple (48)	60,00 €
Plélan Le Petit Patrimoine (49)	60,00 €
MAM Ô Rêves (50)	60,00 €
PART'AGE PLP (51)	60,00 €
Association 4 Vaulx – Les Mouettes (4)	200,00 €
Protection civile St Brieuc (9)	250,00 €
Secours Populaire Français Dinan (11)	295,00 € versés par le budget CCAS
Secours Catholique Côtes d'Armor St Brieuc (12)	295,00 € versés par le budget CCAS
Restos du Cœur Dinan (14)	295,00 € versés par le budget CCAS
Foyer des Jeunes Travailleurs – STEREDENN (16)	40,00 €
Association KIWANIS (21)	100,00 € (*7)
AMRF (Adhésion nationale) (62)	75,00 €
Banque Alimentaire de Dinan Solidarité Pays de Dinan (67)	295,00 € versés par le budget CCAS
Association Ferroviaire Bretagne Nord (78)	40,00 €
Association des donneurs de sang bénévoles des cantons de Dinan, Jugon et Plélan (79)	40,00 €
Tour de Bretagne 2026 (134)	3 000,00 €

(*1) : Montant non connu à ce jour (montant maximal indiqué)
(*2) : Calcul selon modalités suivantes : la subvention 2026 est égale à la subvention 2025 (2 833,64 €) multipliée par 1,00695 (taux identique à celui de l'actualisation du contrat d'association de l'école Saint-Pierre décidé par délibération prise précédemment)
(*3) : Versement d'une subvention de 300,00 € au maximum, selon participation au concours : modalités définies dans la délibération n° 0706312-01 du 7 juin 2012
(*4) : Versement après remise de dossier complet
(*5) : Ne sollicitent pas de subvention
(*6) : Nombre d'agents communaux (15) multiplié par 342 € et prévision de 3 agents supplémentaires, ainsi que les 60 € accordés à l'ensemble des associations communales
(*7) : En prévision d'une équipe communale aux joutes nautiques
(*8) : Association dissoute ou en sommeil

OUÏ cet exposé et après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix POUR :

- **Votent** les subventions présentées ci-dessus, sous réserve que les pièces non-fournies soient déposées par les associations,
- **Autorisent** Monsieur le Maire et/ou Monsieur Philippe GELARD, 1er Adjoint, et/ou Madame Sandrine REHEL, Adjointe à l'Animation, à procéder au versement des diverses subventions accordées.

Acte certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission
En Sous-Préfecture de Dinan le **27/02/2026**
De son affichage en mairie le **27/02/2026**

Le Maire, Didier MIRIEL

Le secrétaire, Joël GESRET

Pour expédition conforme

Le Maire, Didier MIRIEL